



VILLEPINTE AUTO ECOLE

2.2 – V2

## PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B

### **AVANT LA FORMATION**

Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :

- au moins 15 ans, souhaitant débuter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débuter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débuter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant l'inscription définitive et permet de définir le nombre d'heures nécessaires pour pouvoir obtenir votre permis de conduire. Selon votre progression, votre implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

#### Moyen :

L'évaluation est réalisée en voiture avec un enseignant et un support dématérialisé sur tablette.

#### Durée :

Elle dure environ 50 minutes.

#### Détail des compétences évaluées :

- Des renseignements d'ordre général concernant l'élève générales sur le parcours de l'élève.
- L'expérience de la conduite
- Les connaissances du véhicule :
  - La direction
  - L'embrayage
  - La boite de vitesses
  - Le freinage
- La motivation concernant l'apprentissage
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les capacités perceptives :
  - Regard
  - Trajectoire
  - Observation
  - Orientation
- Les habiletés :
  - L'installation au poste de conduite
  - Le démarrage et l'arrêt
  - La manipulation du volant
  - La compréhension et la mémoire
  - L'émotivité

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant.  
Chaque partie conserve un exemplaire.

Une proposition chiffrée vous est proposée et un contrat peut être signé.

Le volume de formation défini à la suite de cette évaluation est susceptible d'être modifié, il peut être revu à la baisse ou à la hausse en fonction de la progression de l'élève, son implication ainsi que par la fréquence et régularité des heures de cours.



VILLEPINTE AUTO ECOLE

#### **AU COURS DE LA FORMATION**

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

#### **EN FIN DE FORMATION**

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

#### **INFORMATION DU PUBLIC sur le site :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-saint-denis/villepinte/villepinte-auto-ecole>  
Onglet « documents utiles »